

RÉUNION LA MINAIS 2024

Réunion du
27/06/24 à 14h00
Lieu : NM

Page 1 / 4

Intervenants	Adresse	Représentant(s)	Téléphone	Présent	Diffusion
	1 rue Pierre Anne CS 1 44344 Bouguenais	Anthony KERMANAC'H anthony.kermanach@idex.fr	06 22 70 87 83	X (visio)	X
		Abib AKIMBOLA PRUVOST abib.akimbola@idex.fr	06 65 81 53 32	X	X
	11 avenue Carnot 44923 Nantes cedex 9	Edouard MARTINETTI edouard.martinetti@nantesmetropole.fr	02 40 99 92 66		X
		Philippe WEISZ philippe.weisz@nantesmetropole.fr		X	X
		Laura PAIS laura.pais@nantesmetropole.fr		X	X
	HÔTEL DE VILLE Esplanade Pierre Brasselet - BP 88109 44981 SAINTE-LUCE- SUR-LOIRE	Telesforo TUNA t.tuna@sainte-luce-loire.com			X
		Saidina RIFFAY (économiste de flux) s.riffay@sainte-luce-loire.com		X	X
	Naldeo Stratégies Publiques 2 boulevard Vauban Montigny le Bretonneux 78182 SAINT QUENTIN EN YVELINES cedex	Marc BRANCHU marc.branchu@naldeo.com	01 30 60 61 05	X	X
Riverains		Rémy CHAURE remchaur@wanadoo.fr		X	X
		Damien POTIRON potiron.damien@free.fr		X	X
		Cathy ISIDORE cathy.isidore@wanadoo.fr		X	X

1. OBJET DE LA RÉUNION

Réunion de suivi du chauffage urbain de La Minais entre IBEM (exploitant - délégataire), Nantes Métropole (délégant), NALDEO Stratégies Publiques (AMO pour le contrôle du contrat de délégation) et les représentants de l'association des riverains à l'origine du comité de suivi de la chaufferie, ainsi que la commune de Ste-Luce-sur-Loire.

2. NUISANCES ACOUSTIQUES

Les riverains estiment le rapport de l'acousticien compliqué à comprendre.

M. Chauré et M. Potiron (qui l'a confirmé par téléphone aux représentants présents de l'association) indiquent tous deux que les problèmes de bruit se sont beaucoup améliorés.

3. FONCTIONNEMENT

L'extrait du livret du chaufferie a été transmis le 19 juin aux riverains.

La chaudière biomasse a été arrêtée du 19 février au 14 juin suite à la casse de la vis de décentrage. M. Akimbola précise que la nouvelle vis aura une conception différente.

Les installations ont encore subi une coupure générale ENEDIS le jeudi 15 mars dernier, obligeant à un redémarrage, ce qui peut contraindre à un bypass des filtres à manches (ce n'était pas le cas en mars puisque seule la chaudière gaz fonctionnait). Ce problème demeure malgré le remplacement de l'onduleur. Eiffage doit faire une visite pour diagnostiquer ces défauts électriques.

M. Weisz se demande si des pompes du réseau d'eau sont présentes sur le secteur. M. Chauré précise que des pompes de relevage sont présentes au sein de sa copropriété et que leur prestataire avait indiqué que ces pompes étaient assez puissantes ; il soumet donc cette information à toutes fins utiles.

Concernant les consommations élevées de Temp'O qui avaient été évoquées lors du comité des usagers, IBEM a identifié une erreur d'intégration liée au fabricant du compteur. Le matériel a été remplacé et la consommation est revenue à la normale. Les avoirs correspondants ont été émis pour rectifier la facturation.

4. LABEL ÉCORÉSEAU

Les riverains s'interrogent pour savoir si le réseau de la Minais pourra conserver son label écoréseau d'AMORCE ; ils craignent que le taux de 50% d'énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) ne puisse pas être atteint en 2024 en raison de l'arrêt de la chaudière bois depuis février.

IBEM transmettra une réponse rigoureuse par écrit ; la réponse dépendra de la rigueur climatique et ne peut être certaine à ce jour.

IBEM

5. PROBLÈMES DES RÉSEAUX SECONDAIRES

L'association mentionne des plaintes émises de la part de locataires de CDC Habitat : ils regrettent des problèmes d'eau chaude sanitaire qu'ils imputent au secondaire (prestataire Dalkia) alors que le réseau primaire est opérationnel. L'association indique que le problème pourrait être soulevé en commission des usagers, et qu'il serait important que CDC Habitat puisse être présent.

6. MESURE DE LA QUALITÉ DE L'AIR

Nantes Métropole confirme que la station de mesure sera installée par Air Pays de la Loire.

Mme Isidore demande quelle sera la localisation précise de la station.

M. Weisz répond qu'Air Pays de la Loire définira l'emplacement, en sachant que leur principe est d'installer la station sous les vents dominants.

Mme Isidore demande des explications sur le choix du lieu, et le mode de restitution des résultats. Elle serait intéressée par une cartographie, qui lui paraîtrait idéale en termes de lisibilité.

Pour information, dans le cadre de ces mesures, Air Pays de la Loire sera à même de différencier l'origine géographique des particules en fonction des vents : c'est le principe de la rose de pollution. Pour chaque direction de vent, une concentration en particule sera associée, et Air Pays de la Loire pourra donc cibler si les particules proviennent géographiquement de la chaufferie, de quartiers résidentiels (chauffage individuel), ou d'ailleurs.

En outre, la capacité d'Air Pays de la Loire à mesurer le carbone suie dans les particules permettra d'avoir une estimation de la part de particules attribuable à la combustion de biomasse (chaufferie, chauffage individuel au bois), à différencier, donc, des particules d'autres origines (dont agricole).

Ces informations (roses de pollution, pourcentage de carbone suie) seront incluses dans le rapport.

Nantes Métropole demandera à Air Pays de la Loire une note explicative sur sa méthodologie et ses rendus.

7. RÉFÉRENTIEL CHAUFFERIES

M. Weisz a missionné un prestataire (Vox Operatio) pour définir un référentiel des sujets à traiter par Nantes Métropole pour ses projets de futures chaufferies.

Des focus groupe seront réalisés par ce prestataire, M. Weisz propose que les représentants de l'association des riverains puissent être consultés à cette occasion. Le but est de lister toutes les questions à prendre en compte avant la réalisation de futurs projets.

Les représentants de l'association sont d'accord pour participer à ces échanges mais précisent que leur présence ne doit pas être considérée comme un soutien aux futurs projets de chaufferies sans pour autant qu'ils soient considérés comme opposants.

8. FOURNISSEUR DE BOIS

Mme Isidore s'interroge toujours sur l'origine du bois.

M. Akimbola répond que le fournisseur est toujours TPF.

Mme Isidore indique que cela vient de leur plateforme mais qu'elle voudrait savoir d'où vient le bois.

M. Akimbola transmettra la provenance du bois.

Ce point pourra être abordé en commission des usagers prévue le 28 novembre prochain.

Vox
Operatio
/ Asso

IBEM

9. RACCORDEMENTS

Nantes Métropole demande où en est l'hypothèse du raccordement de la copropriété en face du réseau

M. Chauré estime que, selon lui, le projet est abandonné, notamment du fait que les appartements ont moins de 15 ans et ne sont donc pas éligibles aux Certificats d'Économie d'Énergie.

Bien que l'architecte ait en tête ce possible raccordement au réseau de chaleur, il semble que ces transformations soient trop importantes pour installer une production d'eau chaude sanitaire collective par volume.